

LA PLAINE

ROUVRES-EN-PLAINE

CONFÉRENCE

La paysannerie française au temps de Louis XIV

Dans la dernière ligne droite avant les festivités du tricentenaire du remembrement, le comité d'organisation présidé par Hubert Sauvain avait invité vendredi soir, Yves-Marie Bercé, professeur à la Sorbonne, spécialiste de la paysannerie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Il s'agissait de la deuxième conférence proposée dans le cadre de la préparation des festivités des 30 juin et 1er juillet prochain. Tout aussi passionnante que la précédente, cette conférence sur la paysannerie du temps de Louis XIV avait déplacé de nombreux auditeurs en la collégiale de Rouvres-en-Plaine.

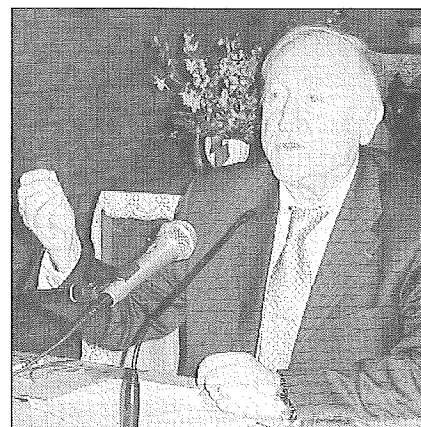
Le conférencier rappelait qu'à cette époque la paysannerie représentait 90 % de la population, et déjà on versait des indemnités aux paysans en cas de calamité. Les seigneurs avaient un rôle très important ; ils prélevaient divers impôts mais avaient aussi un rôle social, rendaient la justice pour régler les nombreux contentieux ruraux. Les tribunaux de justice de paix créés après la Révolution sont les héritiers des juges seigneuriaux.

Il y eut des hivers très rigoureux à la fin du XVII^e siècle, mais les années noires pour les récoltes furent surtout dues à de violents orages. Les populations

étaient sous-alimentées et des épidémies de peste et de typhoïdes furent la cause d'un très grand nombre de décès. La pauvreté vidait les campagnes et beaucoup de gens devenaient mendiants.

Le travail était très dur et les festivités rares ; elles avaient lieu avant Noël et avant le carême ainsi qu'à la fin de l'été. C'était l'occasion pour les jeunes gens de se rencontrer et de s'épouser.

A la fin de la conférence, Yves-Marie Bercé répondait aux questions de l'assistance



Yves-Marie Bercé, professeur à la Sorbonne, spécialiste de la paysannerie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, a passionné son auditoire

(photo Bruno Sylvestre)

puis dédicait quelques-uns de ses livres.

Une dernière conférence sera proposée en mai par le comité d'organisation.